RAC
BP 50026 – 33702 Mérignac

PÉTITION

La chasse à courre est une barbarie !
Nous n'en voulons plus en France !

Après d'autres pays d'Europe, la vénerie ou chasse à courre est abolie en Angleterre depuis février 2005. Étant interdite dans les pays voisins, une pression très forte apparaît pour attirer en France, où elle concerne 69 départements, les nostalgiques des temps moyenâgeux des châtelains.

Cette forme de chasse qui consiste à poursuivre cerf, chevreuil, sanglier, lièvre **jusqu'à épuisement** donne lieu à des fêtes avec musique et souvent messe ! Ces chasseurs n'hésitent pas à cerner les animaux par tous les moyens : chiens, cavaliers, suiveurs à pieds et voitures 4x4.

Cette ignominie s'étend du 15 septembre au 31 mars donc également en période hors chasse à tir, c'est-à-dire après le mois de février et perturbe ainsi gravement la reproduction des animaux sauvages.

STOP À CES JEUX CRUELS qu'on essaie de justifier par l'intérêt du dressage des chiens de meutes !

Nom	Prénom	Adresse, ville, département	Signature

Merci pour votre participation
Renvoyer à : RAC – BP 50026 – 33702 Mérignac Cedex – France
www.antichasse.com